



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
DU BASSIN DE LA MEUSE



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°23-24

L'an deux mille vingt trois à 14h00  
Le 19 juin, à Chalons à Champagne

Date de convocation	12 juin 2023
<b>Nombre de délégués:</b>	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	2 votes par procuration

#### Étaient présents :

M. Bruno CUNY (représente M BESSADI)  
M. Philippe CLAUDE  
Mme Inès DE MONTGON  
Mme Marzia DE BONI  
M. Bernard DEKENS  
Mme Dominique FLORES  
M Sébastien PAULET  
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)  
M. Pascal MAUROY  
M. Emmanuel BAUDART  
M. Michel LALLEMAND  
M. Yvon HUMBLLOT  
M. Jean SIMONIN  
M Jean Pierre CORVISIER  
M Alain REUTER

M. Jean Bernard CHOISIT  
M. Géry TRONÇON  
M. Jean François VALLOIRE  
M. Alain DUPOMMIER  
M. Claude VALDENNAIRE  
M. Kévin GENGOUX (PV de M LIEBEAUX)  
M. Yannick ROSSATO  
M. Eric GILLARDIN  
M Michel NORMAND  
Mme Danièle COMBE (représente M FLOCKS)  
M. Jean Philippe VAUTRIN  
Mme Valérie WOITIER  
Mme Dominique HUMBERT (pv de M JOURDAIN)

#### Objet de la délibération :

### CREATION DE POSTE – REUSSITE AU CONCOURS

Résultat du vote
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°23-24

*Objet de la délibération :*

### CREATION DE POSTE – REUSSITE AU CONCOURS

Suite à la réussite du concours d'un de nos techniciens rivière, actuellement agent contractuel, il est proposé au Comité Syndical de créer un poste d'agent de maîtrise territorial.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après avis favorable du Bureau Syndical,  
Le Comité Syndical :

- DECIDE la création, au 1er juillet 2023, d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet
- DIT que ce poste sera éligible au RIFSEEP adopté par la collectivité

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

